



Dans le cadre de la présentation du rapport annuel de la Commission bancaire 2009, M. Christian Noyer, Gouverneur de la Banque de France, Président de l'Autorité de contrôle prudentiel a souligné l'importance des réformes réglementaire et institutionnelles engagées ou réalisées en 2009 :

- le renforcement de la réglementation prudentielle a été présenté par le Comité de Bâle. Les principales propositions ont été publiées en décembre 2009. La réforme envisagée vise à renforcer la robustesse des établissements de crédit selon cinq principaux axes (une amélioration de la couverture des risques de contrepartie et de marché ainsi que de ceux découlant de la titrisation, la mise en place d'un régime harmonisé de surveillance prudentielle du risque de liquidité, l'amélioration de la qualité des fonds propres de base en vue notamment de privilégier les instruments les plus purs, en termes notamment de capacité d'absorption des pertes, la mise en place d'un provisionnement prospectif destiné à obtenir les effets du cycle économique, l'élaboration, sous réserve de faisabilité sur le plan comptable, d'un ratio de levier venant en complément, et non en substitution, du ratio actuel assis sur les encours pondérés. Les services de la Banque de France et de l'Autorité de contrôle prudentiel participent activement aux travaux menés en la matière en vue de trouver un équilibre optimal d'ici à la fin de l'année 2010, pour une mise en œuvre d'ici fin 2012.

- les évolutions institutionnelles en cours, en termes de supervision, vont contribuer à renforcer l'efficacité du contrôle des établissements de crédit et plus généralement de la supervision financière, micro et macro-prudentielle. Un système dual dont la mission fondamentale sera d'assurer la stabilité financière va être mis en place à compter de 2011, au niveau européen et au niveau national.

INFORMATIONS BANCAIRES ET FINANCIERES GENERALES

Entrée en vigueur du projet SURFI

A partir du 30 juin 2010, SURFI (Système Unifié de Rapport Financier) va succéder à BAFI, en vigueur depuis 1993, entraînant un changement majeur du système de collecte des informations auprès des agents financiers. L'objectif de SURFI est triple : il vise à harmoniser les reportings monétaires et bancaires adressés aux autorités de contrôles, à alléger la charge déclarative des établissements et à moderniser le format de déclaration en adoptant un nouveau standard informatique, le XBRL. L'instruction introductive 2009-02 du 19 juin 2009 relative à la mise en place de SURFI fixe le nouveau système de remise, les formats de tableaux et les seuils de remise associés. Dans les départements et les collectivités d'outre-mer, SURFI succède en partie aux conventions de place qui liaient les établissements de crédit ultra-marins à l'IEDOM et l'IEOM. Désormais, toutes les déclarations transiteront par le portail unique SURFI.

Protection des consommateurs

La récente création de l'Autorité de contrôle prudentiel (ACP) a notamment élargi son domaine de compétences à la protection du consommateur. Dans ce cadre, l'ACP et l'Autorité des marchés financiers (AMF) ont signé le 30 avril 2010 une convention pour instaurer un point d'entrée unique de l'ensemble des demandes du public en matière de banque, d'épargne et d'assurance, dénommé « Assurance Banque Epargne Info Service ».

Opérationnel à compter de juin 2010, ce point d'entrée unique se présente sous la forme d'un site internet <http://www.abe-infoservice.fr>, d'un accueil téléphonique et une adresse postale, mais exclut tout accueil physique. Il a vocation à informer et à orienter le public concernant les relations contractuelles et les démarches à effectuer. Le site internet publie la liste des acteurs et produits autorisés, alerte et met en garde le public contre les pratiques de certains établissements et offre enfin des conseils pratiques.

Fonds de résolution des défaillances bancaires

La Commission européenne propose que l'Union européenne se dote d'un réseau de fonds de résolution des défaillances bancaires financés par les banques afin que le contribuable ne subisse plus le coût du sauvetage du secteur bancaire. Cette proposition sera soumise à l'approbation du prochain Conseil européen des 16 et 18 juin prochain avant présentation au sommet du G20 de Toronto des 26 et 27 juin.

Le communiqué de la Commission est disponible en téléchargement à l'adresse suivante :

http://ec.europa.eu/internal_market/bank/crisis_management/index_fr.htm

Régions ultrapériphériques (RUP)

Le premier forum de l'ultrapériphérie européenne s'est tenu à Bruxelles les 27 et 28 mai 2010. Il fait suite à la conférence ministérielle sur les RUP de Las Palmas (Gran Canaria) du 7 mai 2010 avec présentation d'un Memorandum des Etats membres sur les RUP à l'horizon 2020.

De plus amples informations sur ce forum ainsi que l'étude sur « Les régions ultrapériphériques – régions d'Europe, d'atouts et d'opportunités » sont disponibles en téléchargement sur :

http://ec.europa.eu/regional_policy/conferences/rup2010/index_en.htm

ACTIVITES DE L'INSTITUT ET SUIVI DE PLACE

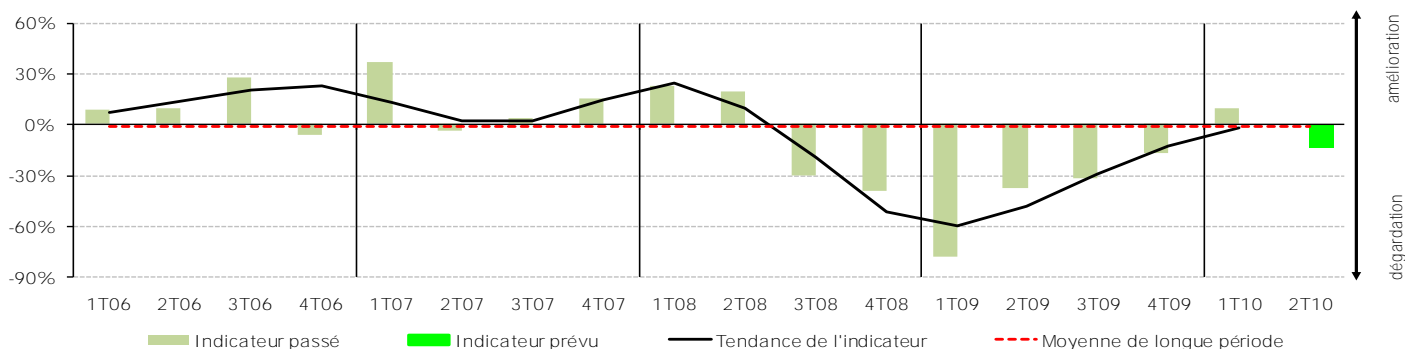
L'économie martiniquaise a amorcé un rebond.

Le premier trimestre 2010 s'est caractérisé par un assainissement de l'environnement économique. L'enquête de conjoncture témoigne d'une reprise de l'activité par rapport au quatrième trimestre 2009, mais à un niveau qui reste cependant encore inférieur à celui observé avant la crise. L'indicateur de climat des affaires (ICA)¹ est en hausse de 15,2 points au premier trimestre, se rapprochant de sa moyenne de longue période. Cette évolution illustre une orientation plus favorable de l'activité selon les chefs d'entreprise.

Pour autant, la conjoncture reste fragile : la reprise de l'investissement est encore timide, avec une situation du BTP toujours difficile et un secteur touristique qui souffre d'une fréquentation insuffisante par rapport aux années précédentes. La commande publique tarde à redémarrer, pénalisée par la situation financière des collectivités. Sur le second trimestre, les chefs d'entreprise anticipent une activité orientée à la baisse.

Evolution des soldes d'opinion des chefs d'entreprises

ensemble des secteurs



Source: Iedom

Légère progression des encours de crédit des établissements locaux

Au 31 mars 2010, le montant total des encours bruts octroyés aux agents économiques par **les établissements de crédit installés localement** atteint 5,3 milliards d'euros (+ 0,6 % sur le trimestre et + 1,9 % sur l'année). L'encours sain (4,8 milliards d'euros) progresse légèrement (+ 0,7 % et + 1,5 % sur un an).

Stabilisation des encours de crédits aux ménages ...

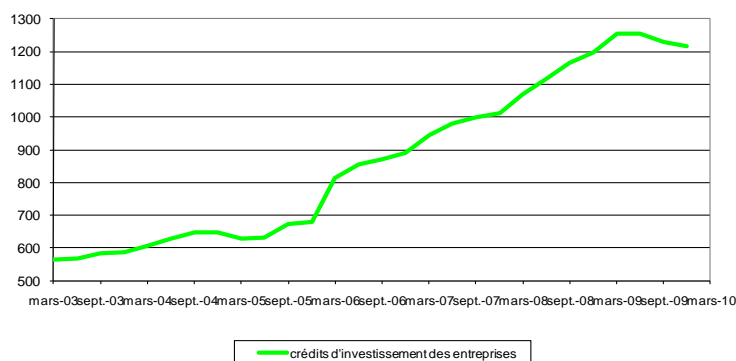
L'encours sain des **crédits aux ménages** (2,6 milliards d'euros), principale clientèle des établissements de crédit locaux, ne s'accroît que de 0,2 % sur le premier trimestre 2010 (+ 3,4 % sur un an). La baisse trimestrielle de l'encours des crédits à la consommation (- 1,2 %) s'explique en partie par la baisse des ventes automobile. Parallèlement, l'encours des crédits à l'habitat (+ 0,9 % au premier trimestre, + 4,8 % sur un an) maintient son rythme de progression, en liaison avec la détente observée sur les taux des crédits immobiliers.

... et faible évolution des encours des entreprises

Au 31 mars 2010, l'encours sain des **crédits aux entreprises** connaît une évolution modérée (+ 0,7 % (- 2,3 % sur l'année).

L'encours des crédits de trésorerie poursuit son recul. Celui-ci est cependant moins accentué que le trimestre précédent (- 5,1 % contre - 11,2 % au quatrième trimestre 2009). L'encours des crédits d'investissement demeure stable sur le trimestre (+ 0,1 %, - 2,1 % sur l'année).

Evolution de l'encours des crédits d'investissement des entreprises



Source : Iedom

¹ Les résultats de l'enquête trimestrielle de conjoncture réalisée auprès des entreprises permettent d'élaborer un indicateur de climat des affaires (ICA). Cet indicateur permet d'améliorer la lisibilité du bulletin de conjoncture économique en synthétisant l'ensemble des composantes passées et futures contenues dans les différents soldes d'opinion.

L'habitat à la Martinique : un marché sous contraintes

Le marché du logement a perdu de son dynamisme à la Martinique en dépit d'un accroissement des besoins résultant des changements démographiques. La part du logement social a ainsi décliné au cours de la décennie 2000, alors que parallèlement la proportion de la population éligible a augmenté. L'élaboration d'une politique foncière volontariste et les dispositions prises en faveur du logement social sont un préalable pour rétablir un équilibre du marché et répondre à la demande en termes quantitatif et qualitatif.

Il convient de rappeler que les mesures d'incitations fiscales dans le cadre de LOPOM prévoyaient des dispositions particulières pour le logement social. Toutefois, ces mesures se sont révélées insuffisantes pour maintenir et assurer un rythme de construction en adéquation avec les besoins.

L'année 2000 est une année charnière, qui marque à la fois la chute de la production de logements sociaux et l'accélération du rythme de la hausse des prix du foncier. Par ailleurs, l'étroitesse du marché et le renchérissement continu des matières premières ont entraîné une hausse des coûts de construction. Les carences dans la planification et l'utilisation d'outils de maîtrise foncière se sont traduites par une raréfaction des disponibilités foncières.

L'amélioration de la situation passe par une redéfinition et une mobilisation des politiques publiques mieux équilibrée entre logement social et logement libre. Pour ce faire, la LODEOM prévoit des mesures fiscales² favorisant l'investissement dans le logement social. De plus, la mobilisation d'un véritable outil de planification du foncier est un préalable. La relance du secteur est devenue autant un enjeu social qu'économique, étant donné son poids dans l'économie et ses effets d'entraînement sur les autres secteurs du commerce et des services.

Une analyse plus approfondie est disponible dans la note expresse n° 76 de mai 2010. Cette publication est disponible gratuitement sur le site internet de l'IEDOM : <http://www.iedom.fr/iedom/publications-24/les-notes-expresses-36/annee-2010.html>.

Autorisations de construire: logements collectifs



Source: DDE - SITADEL - Mairies - Traitement ADUAM

ACTUALITE REGIONALE

Convention d'aide à l'export entre la CCIM et Ubifrance

La Ministre de l'Outre-mer a annoncé la signature d'une convention entre le Trésor, les chambres de commerce des DOM et Ubifrance pour aider les entreprises des DOM à l'export. Cet accord, déjà à l'œuvre depuis 2009 à la Réunion, a été étendu aux autres DOM, pour une durée de 3 ans. L'objectif est la concentration des engagements sur les secteurs prioritaires de la LODEOM (NTIC, environnement, recherche, agro-nutrition, tourisme, énergies renouvelables).

Implantation du groupe Leclerc en Martinique

Un accord d'affiliation est en cours de finalisation entre le groupe Leclerc et le groupe Lancry. Ce projet vise au passage vers l'enseigne E.Leclerc des 2 supermarchés Carrefour dès la fin du mois de septembre 2010. Le changement d'enseigne des 3 supermarchés du groupe Lancry devraient intervenir en début d'année 2011. Le groupe Lancry conservera son statut de commerçant indépendant. Cette initiative devrait permettre de relancer la concurrence dans le commerce alimentaire et favorisera une politique de prix agressive au profit du consommateur martiniquais.

Premiers résultats de l'enquête « besoin en main d'œuvre en Martinique » (BMO, Pôle Emploi)

L'enquête BMO a pour objectif de quantifier les projets de recrutement et de mesurer les difficultés éventuelles rencontrées sur certains métiers. Menée sur tous les secteurs d'activité et les entreprises de toute taille (soit 11 600 établissements), ses résultats s'appuient sur les réponses de plus de 2 800 entreprises. Il ressort que 19 % des entreprises interrogées prévoient de recruter en 2010³, soit 7 600 projets de recrutement, dont la moitié dans des entreprises de moins de 4 salariés. Dans le détail, plus d'une embauche sur deux aurait lieu dans des activités de service, et un quart des projets serait lié à une activité saisonnière. Enfin, 43 % des intentions d'embauche rencontreraient des difficultés de recrutement.

² L'article 38 de la LODEOM prévoit la modification de l'article 199 *undecies* C du code général des impôts permettant une réduction de l'impôt sur les revenus sous certaines conditions.

³ En comparaison, cette proportion s'établit à 19,7 % en France, 19,9 % en Guadeloupe et 33,7 % en Guyane.

Plan de relance de la Région

Le 4 juin 2010, le Président du Conseil Régional a présenté au palais des congrès de Madiana le **plan de relance d'urgence pour la Martinique**. Sous la forme d'un forum participatif, la Région a dévoilé les grands axes de son projet en présence du Préfet, d'acteurs socioéconomiques et de responsables de collectivités (Président du conseil Général, maires, présidents EPCI). Le plan devrait mobiliser entre 80 et 120 millions d'euros de crédit de la Région sur 3 ans permettant d'engager avec le financement apporté par les autres contreparties (Etat, communes, Europe, etc.) un montant global de travaux estimé entre 350 et 370 millions d'euros. Le plan est orienté en priorité sur la commande publique comme levier de développement. Il sera décliné en 2 parties. La première visera les projets d'aménagement des bourgs, des infrastructures sportives et des logements sociaux. Le second volet consistera à apporter un soutien aux entreprises à travers des dispositifs régionaux.

LES INDICATEURS DE REFERENCE

			Données brutes	var.% mensuelle	Glissement annuel
Prix (source : INSEE)	Indice des prix à la consommation (base 100 en 1998)	- avril 2010	122,5	-0,7 %	+1,2 %
Chômage (source : DDTEFP)	Nombre de demandeurs d'emploi (DEFM A) indicateur de chômage (base pop. Active : 162 556)	- avril 2010 - avril 2010	38 812 23,6 %	-1,3 % -	+5,6 % +1 point
Allocation Chômage (source : Assedic)	Nombre de bénéficiaires de l'allocation unique dégressive et de l'aide au retour à l'emploi	- avril 2010	14 118	-1,5 %	+8,0 %
RMI (source : CAF)	Nombre de bénéficiaires payés	- avril 2010	28 339	+0,3 %	+14,5 %
Commerce extérieur (source : Douanes)	Importations (en M€) Exportations (en M€) Taux de couverture mensuel:	- mars 2010 - mars 2010	217,0 33,9 15,6 %	+13,6 % -6,9 %	+10,8 % +33,8 % +2,7 points
Grande distribution (source : DRCCRF)	Indicateur chiffre d'affaires (base 100 en 1990) Cumul annuel de chiffre d'affaires (millions d'euros)	- avril 2010 - avril 2010	253 156,0	-4,1 %	-2,8 % +33,8 %

LES INDICATEURS SECTORIELS

			Données brutes	var. % mensuelle	Glissement annuel
Trafic aéroportuaire (source : CCIM)	Nombre de passagers	- avril 2010 - cumul annuel	125 902 544 254	-9,0 %	-3,6 % +7,8 %
Trafic Maritime (source : DD PAF)	Nombre de croisiéristes	- mai 2010 - cumul annuel	0 56 063	ns	ns +89,6 %
Construction (source : Ciments antillais)	Ventes de ciment (tonnes)	- avril 2010 - cumul annuel	16 899 65 590	-13,5 %	-16,4 % +12,8 %
Immatriculations (source : AAA)	Véhicules particuliers neufs (VPN) Véhicules utilitaires neufs (VUN) Cumul annuel (VPN + VUN)	- avril 2010 - avril 2010 - avril 2010	820 160 3 912	-18,4 % -3,0 % -	-8,3 % -17,1 % -16,8 %

PRINCIPAUX TAUX D'INTERET ET DE CHANGE

Taux directeurs de la Banque centrale européenne

	taux	date d'effet
Taux d'intérêt appliqué aux opérations principales de refinancement de l'Eurosystème	1,00%	13/05/2009
Taux de la facilité de prêt marginal	1,75%	13/05/2009
Taux de la facilité de dépôt	0,25%	08/04/2009

Taux d'intérêt légal

ANNEE 2010	0,65%	JO du 11/02/10
ANNEE 2009	3,79%	JO du 11/02/09

Taux de l'épargne réglementée (depuis le 01/08/09)

Livret A et bleu	LDD	LEP	PEL*	CEL*
1,25%	1,25%	1,75%	2,50%	0,75%

* hors prime d'Etat

Taux moyen monétaire mensuel (Tempé moyen mensuel)

Février	Mars	Avril	Mai	1 mois	3 mois	6 mois	1 an
0,3346%	0,3434%	0,3453%	0,3386%	0,4230%	0,6860%	0,9820%	1,2490%

Taux moyen mensuel des emprunts d'Etat à long terme (TME)

Février	Mars	Avril	Mai	Février	Mars	Avril	Mai
3,53%	3,47%	3,44%	3,14%	3,73%	3,67%	3,64%	3,34%

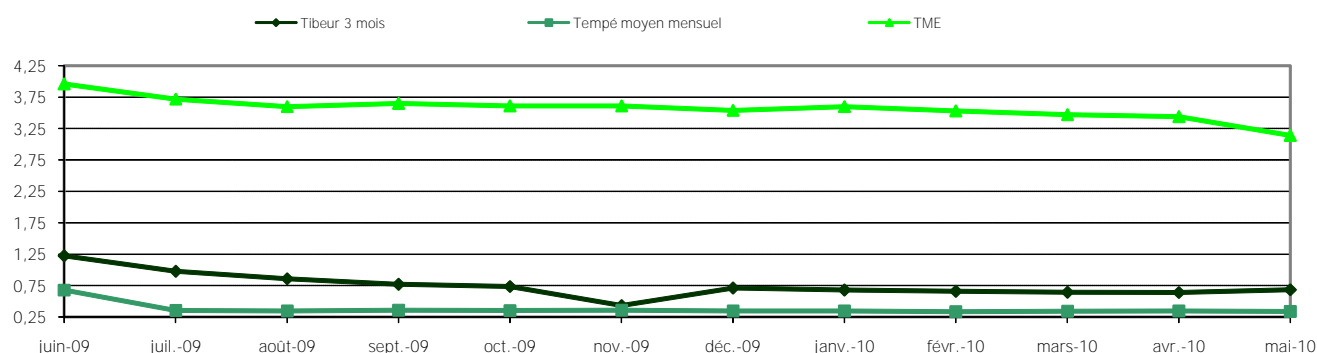
Taux moyen mensuel des obligations d'Etat (TMO)

Taux de l'usure (applicable à partir du deuxième trimestre 2010)

Crédits aux particuliers		Seuils de l'usure	Crédits aux entreprises		Seuils de l'usure
Prêts immobiliers					
Prêts à taux fixe		6,29%			
Prêts à taux variable		5,72%			
Prêts relais		6,25%			
Autres prêts					
Prêts d'un montant < ou = à 1524 €		21,63%			
Découverts en compte, prêts permanents et financement d'achats ou de ventes à tempérament d'un montant > à 1524 € et prêts viagers hypothécaires		19,45%	Découverts en compte (1)		13,33%
Prêts personnels et autres prêts d'un montant > à 1524 €		8,85%			

(1) Ces taux ne comprennent pas les éventuelles commissions sur le plus fort découvert du mois

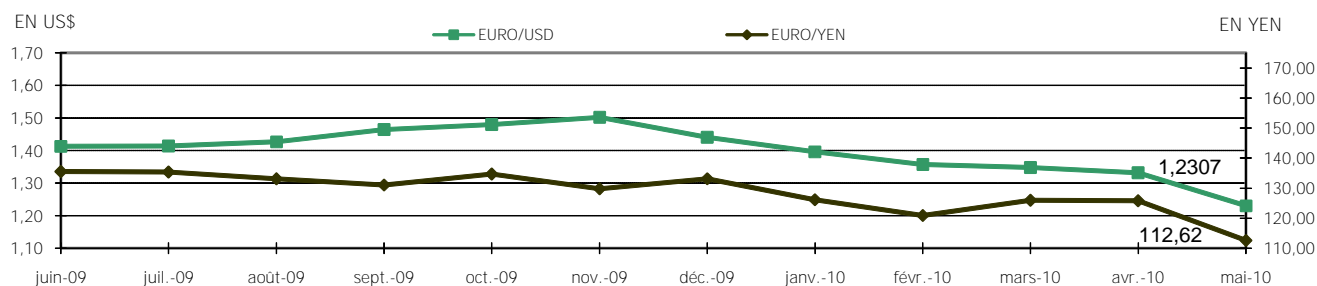
Taux des marchés monétaires et obligataires



Taux de change (dernier cours fin de mois)

EURO/USD (Etats-Unis)	1,2307	EURO/ZAR (Afrique du sud)	9,4552	EURO/SRD (Surinam)	3,37330
EURO/JPY (Japon)	112,6200	EURO/BWP (Botswana)	8,64270	EURO/ANG (Ant. Néerl.)	2,19970
EURO/CAD (Canada)	1,2894	EURO/SCR (Seychelles)	15,3852	EURO/DOP (Rép. Dom.)	45,4324
EURO/GBP (Grande-Bretagne)	0,84860	EURO/MUR (Maurice)	40,8832	EURO/BBD (La Barbade)	2,45780
EURO/SGD (Singapour)	1,7225	EURO/BRL (Brésil)	2,2343	EURO/TTD (Trinité et Tobago)	7,81580
EURO/HKD (Hong-Kong)	9,5905	EURO/VEF (Vénézuéla)	3,18780	EURO/XPF (COM Pacifique)	119,33170
EURO/MGA (Madagascar)	2605,48	EURO/XCD (Dominique)	3,3180	EURO/FC (Comores)	491,96775

Evolution de l'euro sur 12 mois (dernier cours fin de mois)



Taux de conversion irrévocables pour les 16 pays de la zone euro

1 EURO =	40,3399 BEF	6,55957 FRF	40,3399 LUF	200,482 PTE
	1,95583 DEM	0,787564 IEP	2,20371 NLG	5,94573 FIM
	166,386 ESP	1936,27 ITL	13,7603 ATS	340,750 GRD
	239,640 SIT	0,585274 CYP	0429300 MTL	30,1260 SKK